

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20 MARS 2019

Présents : M. Colino, M. Boilay, M. Courant, Mme Legoupil, Mme Wattebled, Mme Delaunay, M. Leboulanger, Mme Alexandre, M. Bernier, M. Blin, Mme Marnier, M. Richard.

Absents : Mme Lesellier, M. Crave, Mme Vaillant.

Secrétaire de séance : Mme Legoupil.

Monsieur Colino, maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Il présente le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2019 au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

1. Compte de gestion et compte administratif 2018 (assainissement)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion et le compte administratif 2018 du budget assainissement.

2. Transfert d'une partie du résultat du budget annexe assainissement à la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon

Considérant que la compétence assainissement a été transférée à la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon au 1^{er} janvier 2019 et vu la délibération n°18.11.01 prise le 28 novembre 2018, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de conserver au budget communal 65% du résultat final de l'assainissement soit 27 945,98€ en investissement et 286 751,91€ en fonctionnement et de transférer à la communauté de communes les 35% restants soit 15 047,84€ en investissement et 154 404,88€ en fonctionnement.

3. Taux d'imposition pour 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les mêmes taux qu'en 2018 à savoir :

- Taxe d'habitation = 18.54 %
- Foncier bâti = 22.24%
- Foncier non bâti = 52.55 %

4. Subvention aux associations pour 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2019 :

Associations	Subventions 2019
APE	1950
Comité des fêtes	1200
Anciens combattants	300
Chorale Cant'Amay	300
AJA	300
ICL	200
ADMR	500
Maisons Familiales Rurales	120
Assoc Odon Côte 112	100
APF France Handicap	100

5. Compte de gestion et compte administratif 2018 – Affectation du résultat – Budget primitif 2019 (Commune)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion et le compte administratif 2018 du budget communal, conserve la totalité du résultat à la section de fonctionnement et adopte le budget primitif 2019

6. Convention destruction des nids de frelons asiatiques

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer une convention avec la société ABAGUEPES pour la destruction des nids de frelons asiatiques.